

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

## Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

10/05/2022

Dossier complet le :

25/05/2022

N° d'enregistrement :

2022-6154

### 1. Intitulé du projet

LEDUC LUBOT à SAINT MARTIN DE FRAIGNEAU (85), projet de construction d'un entrepôt sur la commune de FONTENAY LE COMTE. Demande d'enregistrement sous la rubrique 1510 - examen au cas par cas.

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

LEDUC LUBOT

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

Emmanuel BRAULT – Directeur des opérations et du développement

RCS / SIRET

3 9 1 3 5 2 7 7 0 0 0 0 2 1

Forme juridique SAS

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
- 1- b. ICPE soumises à enregistrement	Création d'un entrepôt de stockage classé sous la rubrique n°1510-b sous le régime de l'Enregistrement, pour un volume de 347 867 m <sup>3</sup> d'entrepôt). Une demande d'enregistrement au titre des ICPE est effectuée en parallèle.
- 39. Travaux [...] et opérations avec emprise au sol > 10000 m <sup>2</sup>	- Surface de plancher ou une emprise au sol créée dépassant 10 000 m <sup>2</sup> (objet de la présente demande). La demande de permis de construire est portée par la SCI du Porteau. Grandeur caractéristique (emprise au sol) : 31 391,4 m <sup>2</sup>

### 4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

LEDUC LUBOT assure la fourniture des jardineries et grandes surfaces de bricolage pour tout ce qui concerne l'univers du jardin (semences, contenants et des articles de décoration de plein air, produits de traitement, outillage, alimentation animale (oiseaux chiens, chevaux...), terreaux et amendement). Son établissement principal est situé à SAINT-MARTIN-DE-FRAIGNEAU en Vendée (85); Pour assurer son développement, LEDUC LEBOT a pour projet de créer un nouveau pôle logistique sur la commune FONTENAY-LE-COMTE, sur la ZAE Moulin Bertin, en Vendée.

L'établissement a acquis les parcelles :

- Section YP; n° 24 (3 710m<sup>2</sup>), 26 (30 910 m<sup>2</sup>), 27 (74 650m<sup>2</sup>), 28 (31 910m<sup>2</sup>), 29 (32 190m<sup>2</sup>), 31 (4170m<sup>2</sup>) , 66 (44 820m<sup>2</sup>) et partiellement la n° 134 (1 116m<sup>2</sup>) sur la commune de FONTENAY-LE-COMTE,

- Section ZI n° 71 (4 770 m<sup>2</sup>) : cette parcelle est située sur la commune voisine de Doix-les-Fontaines

Ces terrains pour une superficie totale de 228 246m<sup>2</sup> sont des parcelles agricole vierges, aucun travaux de démolition n'est prévu. Une partie des parcelles YPn°29, 28 et 27 ainsi que la totalité de la parcelle ZI71 seront louées à des agriculteurs. La mise en service des nouvelles installations est planifiée pour Septembre 2024.

## 4.2 Objectifs du projet

La société LEDUC LUBOT est un acteur important dans le domaine de la distribution de produits de jardin grand-public.

L'objectif du projet est de créer une toute nouvelle plateforme logistique dans la ZAE Moulin Bertin de la commune de Fontenay-le-Comte. Son établissement principal est situé à SAINT-MARTIN-DE-FRAIGNEAU en Vendée (85) et pour assurer son développement, LEDUC LEBOT a pour projet de créer ce nouvel entrepôt logistique. En effet, associé à la proximité de l'A83 et la grande superficie des terrains achetés, ce projet bénéficie d'un emplacement stratégique pour le développement de l'activité de LEDUC LUBOT.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

Le projet implique l'acquisition de parcelles pour une superficie totale de 228 246m<sup>2</sup>. L'emprise réelle exploitée sera de 109 752m<sup>2</sup>. L'entrepôt créé sera composé de trois cellules séparées entre elles par des murs coupe-feu béton (REI 120): cellule A (138 731 m<sup>3</sup>), cellule B (138 301 m<sup>3</sup>) et cellule C (70 835 m<sup>3</sup>). Soit un total de 347 867 m<sup>3</sup>. La hauteur à l'acrotère sera de 12,80 m. La hauteur maximale de stockage dans les racks sera de 10m. Des panneaux photovoltaïques seront installés sur la toiture de l'entrepôt. Le projet implique également la création d'une zone de réception et une zone de préparation de commandes et d'expédition, la création d'un bassin de rétention des eaux d'extinction d'incendie (2220m<sup>2</sup>), de nouveaux locaux techniques (local de charge, sprinkleur, TGBT..) et sociaux (bureaux, vestiaires...) ainsi que d'un parking VL et emplacement PL.

La surface de plancher s'entend comme le cumul des surfaces mesurées pour chaque niveau clos et couvert, calculé à partir du nu intérieur des façades, après déduction des exclusions prévues par l'article R111-22 du code de l'urbanisme.

La surface de plancher totale du projet LEDUC LUBOT est de 31 121,4 m<sup>2</sup>.

L'emprise au sol au sens de l'article R420-1 du même code, correspond à la projection du volume de construction tout débord et surplomb inclus (ex : auvent quai déchet) et tout élément de construction non clos et non couvert (ex : dalle supportant les cuves de réserve incendie).

La surface d'emprise au sol totale du projet LEDUC LUBOT est de 31 391,4 m<sup>2</sup>.

La grandeur caractéristique à retenir pour l'application de la rubrique 39 de l'annexe de l'article R122-2 du code de l'environnement est l'emprise au sol avec 31 391,4 m<sup>2</sup>.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Il y aura un trafic estimé à 20 poids lourds par jour pour l'expédition et la livraison.

Les dispositions constructives (structure R60, poteaux béton, couverture métallique multicouche, parois en bardage métallique double peau acier avec une âme laine de roche 110 mm, désenfumage,...) respectent les dispositions constructives relatives à l'enrgistrement.

Les locaux sont sprinklés en totalité. Une réserve d'eau permet d'alimenter un réseau de poteau incendie privés alimentés par une station de surpression avec une alimentation autonome. Un bassin de confinement est prévu pour la collecte des eaux d'extinction ou des pollutions accidentelles.

Les dispositions du PLU et du règlement zone seront respectées.

Les eaux pluviales de toiture et de voirie rejoignent séparément le bassin de confinement.

Les eaux de voirie sont traitées par séparateur hydrocarbures avant de rejoindre le bassin du site. En sortie de bassins, les eaux pluviales sont dirigées vers le "BASSIN SUD" de la zone d'activités. Celui-ci a été dimensionné pour réguler pluie centennale avec un débit de fuite de 3 l/s/ha de la zone occupée par le projet.

#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet fera l'objet :

- d'une demande de permis de construire,
- d'une demande d'enregistrement au titre de la rubrique n°1510 des installations classées pour la protection de l'environnement.

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
- Superficie des parcelles	- 228 246m <sup>2</sup>
- Emprise exploitée	- 109 752m <sup>2</sup>
- Espaces verts	- 57 370 m <sup>2</sup>
- Surface de plancher	- 31 121,4m <sup>2</sup>
- Surface d'emprise au sol	-31 391,4m <sup>2</sup>
-Bassin de rétention des eaux d'extinction :	- 2 220 m <sup>3</sup>
- parking VL + PL	- VL : 161 places. PL : 29 places

#### 4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)  
d'implantation

ZAE MOULIN BERTIN 85200  
FONTENAY LE COMTE

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 4 6° 2 6' 1 7" \_ \_ Lat. 0 \_ ° 4 9' 3 1" \_ \_

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_ \_ ° \_ \_ ' \_ \_ " \_ \_ Lat. \_ \_ ° \_ \_ ' \_ \_ " \_ \_

Point d'arrivée :

Long. \_ \_ ° \_ \_ ' \_ \_ " \_ \_ Lat. \_ \_ ° \_ \_ ' \_ \_ " \_ \_

Communes traversées :

Communes traversées par l'emprise exploitée :Fontenay-le-Comte.

La parcelle ZI n° 71 (4 770 m<sup>2</sup>) : cette parcelle est située sur la commune voisine de Doix-les-Fontaines. Cette parcelle sera mise en location et ne fait pas partie de l'emprise exploitée.

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site se situe à proximité à environ 500m au sud-est de zones naturelles de ce type. - ZNIEFF I : Vallée de la Vendée (id: 520013170). - ZNIEFF II : Complexe écologique du marais Potevin, des zones humides littorales voisines, vallées et coteaux calcaires attenants. (id: 520016277).
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun APPB n'est recensé sur la commune. Le plus proche se situant à plus de 17km (Site des Terrées du Pain béni et prairies attenantes)
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe sur la commune de Fontenay Le Comte en Vendée (85) qui se situe dans le Parc Naturel Régional des Marais poitevin (FR8000050).  Les terrains achetés sont dans la ZAE Moulin Bertin, les parcelles sont classées en zone 1AUe5 par le PLU de Fontenay-le-Comte. C'est une zone dédiée aux futurs sites d'implantation des activités économiques, industrielles, artisanales.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Fontenay-le-Comte fait partie du territoire est concerné par la troisième échéance (2018-2023) du PPBE du département de la Vendée. L'autoroute A83 fait partie des infrastructures routières à enjeu. Elle traverse le sud de la commune juste au sud des parcelles du projet.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Fontenay-le-Comte a fait l'objet d'un inventaire communal. Après prospection par l'étude d'impact réalisé par la commune dans le cadre de l'extension de la ZAE : aucune zone humide n'est présente à proximité du projet. Dans le cadre du projet, un recensement a été dans le secteur d'étude (diagnostic faune-flore et emplacement zone humide). Aucune espèce protégée ni zone humide n'ont été recensées.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune fait objet de programmes de prévention inondation (PAPI, et PPRI) du fait d'un historique de deux crues sur la rivière Vendée; Elle n'est pas classée comme territoire à risque important d'inondation. Les parcelles du projet se situent hors zone d'aléa. Exposition moyen au retrait-gonflements des sols argileux dans la commune. Absence de PPRT.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La base de données BASOL et BASIAS ne recensent aucun sites ou sols pollués dans la zone d'implantation du projet LEDUC LUBOT.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le périmètre de protection du captage de Gros Noyer se situe sur les communes d'Auchay-Sur-Vendée, Fontenay-le-Comte et Longèves.  Les parcelles du projet se situent en dehors de tout périmètre de protection. (immédiate, rapprochée zone sensible, rapprochée zone complémentaire ou de protection éloignée).
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 du Marais Poitevin (FR5200659 - directive habitat et FR5410100 directive oiseau) s'étend sur la commune de Fontenay-le-Comte en suivant la rivière la Vendée. Le projet se situe à environ 500m au sud-est du périmètre de cet espace N2000. Une notice d'impact est jointe à la demande de cas par cas.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site classé le plus proche se situe à environ 2km du site d'étude. Il s'agit du site du Marais mouillé Poitevin.

## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'établissement sera alimenté par le réseau public d'adduction d'eau potable pour les usages sanitaires du personnel et le nettoyage des locaux.  Les prélèvements sont estimés à 1 200 m <sup>3</sup> /an.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'ensemble des terres seront laissés sur site avec un équilibre des déblais/remblais pour optimiser la cote de la plate-forme entrepôt (évalué à +31.70 NGF). Le mouvement de terres estimé, dans le cadre de la réalisation du projet, est d'environ 36 000m <sup>3</sup> .
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'ensemble des terres seront laissées sur site avec un équilibre des déblais/remblais pour optimiser la cote de la plate-forme entrepôt (évalué à +31.70 NGF). Le mouvement de terres estimé, dans le cadre de la réalisation du projet, est d'environ 36 000m <sup>3</sup> .
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Selon l'étude d'impact réalisée dans le cadre de l'extension de la ZAE (Juin 2020) : aucun élément constitutif d'un corridor écologique ou réservoir de biodiversité, ou de zone humide n'a été mis en évidence. Le terrain est aujourd'hui constitué de parcelles agricoles, aucune plantation n'existe sur le site. Un recensement a été réalisé en octobre 2021 dans le secteur du projet (diagnostic faune-flore et emplacement zone humide).
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	



	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Selon l'étude d'impact effectuée par la commune, il n'y a aucun habitat d'intérêt communautaire ou d'espèces protégées dans la zone d'étude.</p> <p>L'environnement proche est très anthropique et partagé entre zones bâties et parcelles agricoles ou en friche. Il n'y a pas d'enjeux ou sensibilités conservatoires fortes.</p>
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>La future unité sera implantée dans une zone d'activité mais sur des parcelles encore agricoles ou en friche. Les parcelles prévues pour l'extension du site sont classées en zone 1AUe5 par le PLU de Fontenay-le-Comte (extension s'apparentant à la zone 1AUe, dédiée aux futurs sites d'implantation des activités économiques, industrielles, artisanales.</p>
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>L'établissement est géré conformément aux exigences des réglementations sanitaires.</p> <p>L'activité logistique à température ambiante est sans risques sanitaires. Aucune émission liée à l'activité n'est susceptible de créer des risques sanitaires. Les produits chimiques dangereux stockés sur site, en faibles quantités, ne sont pas susceptibles de rejoindre les sols ou se déverser dans les eaux superficielles.</p>
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Voitures légères : 50/jour Poids lourds : 20/jour</p>
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>La circulation des poids lourds sera la principale source de bruit.</p> <p>Une campagne de vérification des niveaux sonores sera réalisée après la en service du site.</p>

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>  <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>  <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Activité de stockage. Absence de nuisances olfactives.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>  <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>  <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Absence de vibrations. LEDUC LUBOT a exclusivement une activité de stockage.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>  <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>  <input type="checkbox"/>	<p>Les abords extérieurs du bâtiment industriel sont éclairés (éclairage du parking notamment) pour sécuriser les déplacements des opérateurs et des visiteurs la circulation des véhicules.</p> <p>Dans le cadre du projet, la puissance et l'orientation des dispositifs d'éclairage seront définies pour limiter la pollution lumineuse.</p>
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Activité de stockage.</p> <p>Absence d'installation de combustion.</p> <p>Les rejets induits par le projet et la circulation routière sont négligeables.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les rejets liquides du site se limiteront à l'eau usée sanitaire, l'eau usée industrielle issue des autolaveuses et l'eau pluviale.</p> <p>Un raccordement aux réseaux de la commune est prévu.</p> <p>Passage de l'autolaveuse quotidiennement dans l'entrepôt (estimation : 900L/semaine = 43m3/an)</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Activité de stockage, la seule source d'effluent est le rejet d'eau des autolaveuses. Les rejets des eaux usées iront vers la fosse toutes eaux (absence de produits lessiviels dans la machine). L'établissement bénéficie d'un raccordement au réseau d'eau usée communal. Les eaux de lavage passeront par un débourbeur avant d'être rejetées dans le réseau communal.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les déchets seront stockés sur site dans des bennes spécialisées. Les déchets dangereux (résultant de déversement accidentels de petits contenants) seront collectés séparément au moyen de kits d'intervention antipollution et suivront les filières adaptées.</p> <p>Les déchets non dangereux (papiers, cartons...) seront collectés, stockés en extérieur dans des bennes et envoyés vers des filières de recyclage (PAPREC).</p>



<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'activité de Leduc Lubot ne portera pas atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les parcelles prévues et situées dans l'emprise d'exploitation pour l'extension du site sont classées en zone 1AUe5 par le PLU de Fontenay-le-Comte (extension s'apparentant à la zone 1AUe, dédié aux futurs sites d'implantation des activités économiques, industrielles, artisanales). Les parcelles situées en dehors de l'emprise d'exploitation seront louées pour de la culture agricole.

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Création d'un bassin de confinement des eaux d'extinctions en cas d'incendie ou de pollution. Des procédures seront associées. Un plan de défense incendie sera créé conformément à l'arrêté 1510. La note de calcul du besoin en eau d'extinction et de dimensionnement du bassin de confinement est donnée en annexe (Note D9/D9A).

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet ne comporte aucune particularité : pas d'émissions significatives, pas d'enjeux liés à la biodiversité, aux habitats, ou zones humides; pas de voisinage sensible et pas d'impact sur la zone NATURA 2000. La proximité de l'accès autoroutier est également un plus.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Le projet se situant à moins de 500m du zone de NATURA 2000, sera annexée une note d'impact complémentaire. Annexes : - Note FLUX THERMIQUES - Note D9/9A - Étude d'incidence Natura 2000 diagnostic complémentaire faune, flore, habitats, zones humides - Recueil de plans : insertion paysagère, façades, plan de masse et réseaux, plan des surfaces

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Fontenay-le-Comte

le,

24 mai 2022

Signature



  
**LEBUC-LUBOT S.A.S**  
10, rue du Fief du Quart  
85200 SAINT-MARTIN-DE-FRAIGNEAU  
Tél. 02 51 69 40 55 - Fax 02 51 69 90 97  
RCS LA ROCHE 391 352 770 - SIRET 391 352 770 00021